

Pôle communication

Mercredi 26 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 26 janvier, a examiné un projet de délibération du Congrès ; adopté 27 arrêtés et examiné 56 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°115 du 24 mars 2016 relative aux normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie. Il propose la création d'un comité technique d'évaluation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et du génie civil, ainsi que diverses dispositions en matière d'assurance et de construction. Cette modification impacterait deux délibérations du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et deux articles du Code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie. Les textes concernés relèvent tous de la réforme de la construction « RCNC » : les modifications permettraient d'intégrer les dispositions relatives aux laboratoires d'essais et de contrôles des matériaux de construction et des procédés constructifs, acteurs indispensables au processus d'agrément des matériaux de construction et procédés constructifs. L'essentiel des autres modifications a pour objectif d'harmoniser la rédaction des dispositions, de préciser la définition de certains termes, de mettre en cohérence les textes réglementaires et de proposer des améliorations rédactionnelles visant à une meilleure compréhension du texte.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, d'Adolphe Digoué, de Mickaël Forrest et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 131 485 de francs de subventions à la délégation de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande pour la prise en charge de différentes actions de coopération dans les domaines culturels et économiques et de la francophonie.

Les actions de coopération concernent les versements de participation aux opérations suivantes :

- concours oral régional 2021 des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande ;
- édition 2021 du *French Film Festival Aotearoa* en coopération avec New Caledonia Tourism, Aircalin et le CREIPAC ;
- organisation d'événements économiques de mise en valeur de la Nouvelle-Calédonie par la chambre de commerce franco-néo-zélandaise (FNZCCI), lors de la semaine du 14 juillet 2021 (*Bastille Week*) ;
- organisation de l'événement *French Connection – New Caledonia* avec le réseau des bibliothèques de Hutt Valley ;
- organisation du *New Caledonia Film Festival 2021* auprès de trois Alliances françaises de Nouvelle-Zélande, et prise en charge des frais d'organisation de l'événement à Wellington et de classification des films ;
- mise en valeur de la marque « Nouvelle-Calédonie » et de ses organes de promotion économique dans les médias francophones de Nouvelle-Zélande, par le biais d'un partenariat avec *Le Petit Journal Auckland*.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la réouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale sur la commune du Mont-Dore : le « Laboratoire de Robinson ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1955/GNC du 3 novembre 2021 constatant la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet. Les membres de la commission médicale d'établissement du CHS Albert-Bousquet ont validé la candidature du docteur Mélanie Archimbaud en remplacement du docteur Caroline Coutel au sein du conseil d'administration de l'établissement.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2022 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie. Le budget primitif 2022 de l'Agence rurale est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 3,086 milliards de francs pour la section de fonctionnement et à 20,637 millions de francs en recettes et 20,630 millions de francs en dépenses pour la section d'investissement, dégageant un suréquilibre de 6 432 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des soldes pour l'année 2022, sur la base des propositions émanant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), en

accord avec le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) et le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) :

- soldes d'été : du samedi 26 février 2022 au dimanche 27 mars 2022 ;
- soldes d'hiver : du samedi 27 août 2022 au dimanche 25 septembre 2022 ;
- « *Black Friday* » : du vendredi 25 novembre 2022 au dimanche 27 novembre 2022.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2022 de l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC).

En sa séance du 22 décembre 2021, le conseil d'administration de l'OPT-NC adopte l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2022. La délibération est transmise au gouvernement qui en a accusé réception le 24 décembre 2021.

L'EPRD 2022 de l'OPT-NC se décline comme suit :

- *Compte de résultat prévisionnel* :
 - Recettes d'exploitation : 23 620 834 000 F
 - Dépenses d'exploitation : 24 226 473 000 F
 - Résultat prévisionnel : - 605 639 000 F
- *Tableau de financement* :
 - Emplois pour l'investissement : 10 146 760 000 F
 - Ressources pour l'investissement : 8 781 761 000 F
 - Prélèvement sur le fonds de roulement : 1 364 999 000 F

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque de Tiabet sur la commune de Poum, de la société Enercal Énergies nouvelles à la société Yhamac O At.

La société Yhamac O At est une société projet dont le capital est détenu à 50 % par la société Enercal Énergies nouvelles, à 25 % par le GDPL Diima propriétaire du terrain et à 25 % par la SONAREP.

Enercal Energies Nouvelles reste le garant financier et technique du projet.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une sous-régie de recettes rattachée à la régie de recettes prolongée du centre de contrôle technique des véhicules de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), à Canala, l'Île des Pins, Koné, Lifou, Maré et Ouvéa. Dans le cadre de la modernisation des outils de gestion

informatique, la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres a souhaité fusionner l'application Tr@ctiv (gestion des cartes grises et des contrôles techniques) et les outils de régie (Régie.Net et BFC). Il était donc nécessaire de mettre à jour les arrêtés de création de sous-régies pour autoriser l'utilisation de LISA, le nouveau logiciel d'Identification et de Suivi automobile développé par la DITTT.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-423/GNC du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté modifié n° 2018-2323/GNC du 25 septembre 2018 précisant les modalités d'exonération de la taxe générale sur la consommation à l'importation dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du Covid-19.

Afin de limiter le coût pour la population des obligations de port du masque et de désinfection des mains, le gouvernement avait exonéré de la taxe générale sur la consommation (TGC) l'importation de ces biens sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2021 : masques chirurgicaux, les types UNS1, demi-masques filtrants utilisés comme appareil respiratoire, solutions hydroalcooliques et gants médicaux non réutilisables.

La pandémie perdurant, il a été décidé de proroger cette exonération de TGC jusqu'au 31 décembre 2022.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-731/GNC du 6 mai 2015 fixant les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public.

Les équipes du Port autonome travaillent depuis plusieurs mois à recenser les services fournis qui ne font l'objet d'aucune tarification et donc d'aucune facturation. Le conseil d'administration, réuni en novembre et en décembre 2021, a approuvé la création de six nouveaux tarifs, la modification de quelques autres et la suppression de deux d'entre eux. Ces tarifs seront applicables le premier jour du mois suivant leur parution au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

> Voir le communiqué détaillé « Modification des tarifs du port autonome »

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'une sélection professionnelle pour un recrutement dans le corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne. La clôture des inscriptions est fixée au 24 février 2022 ; les épreuves auront lieu à compter du 8 mars 2022.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres pour deux recrutements dans le corps des assistants spécialisés d'enseignement musical du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie :
- 1 poste au titre du premier concours ;
 - 1 poste au titre du second concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste de diplômes étrangers assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux

fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. La commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers s'est réunie six fois depuis octobre 2019, afin de rendre un avis concernant l'assimilation de huit diplômes étrangers :

- le *master of business administration*, délivré par Nova Southeastern University, Floride, États-Unis ;
- le *master of science*, délivré par University of Melbourne, Australie ;
- le baccalauréat ès sciences, anthropologie, délivré par l'Université de Montréal, Canada ;
- le *master of computer science*, délivré par University of Queensland ;
- le *bachelor of veterinary science (with honours class IIB)*, délivré par l'université du Queensland, Australie ;
- le *doctor of philosophy, Population structure, migration and habitat ecology of the green turtle in the "Grand lagon sud" of New Caledonia*, Queensland, Australie ;
- le *bachelor of information technology*, délivré par University of Queensland, Australie ;
- le *master Entrepreneurship and innovation*, délivré par University of Queensland, Australie.

> [Voir le communiqué détaillé « Assimilation de diplômes étrangers »](#)

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **quatre** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant ces périodes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **neuf** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises qui ont été confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **deux** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **deux** employeurs de gens de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié durant les périodes de confinement.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-149/GNC du 4 février 2020 portant nomination de Maître Xavier Lombardo en tant que commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire. Sa nomination est prolongée jusqu'au 31 janvier 2022.

Pour mémoire, à la suite du décès de Maître Laurence Potel survenu le 19 juin 2018, le gouvernement a ouvert, par arrêté n° 2019-565/GNC du 12 mars 2019, un examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions de commissaire-priseur. Aucun candidat n'ayant été admis, le Procureur général a proposé de nommer Maître Xavier Lombardo, huissier de justice, en qualité de commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence Potel, en remplacement de Maître Jean-Marie Fandoux. Il a été prorogé à plusieurs reprises.

Parallèlement, l'élaboration de plusieurs textes (un avant-projet de loi du pays et deux projets de délibération) visant à fusionner les professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur se poursuit.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a notifié le retrait définitif d'agrément d'expert-comptable de Justin Etty en Nouvelle-Calédonie. Celui-ci a fait l'objet d'une condamnation pénale qui justifie à elle seule le retrait de l'agrément, dans la mesure où elle constitue un manquement grave aux devoirs professionnels d'un expert-comptable au sens de l'article 37 de la délibération n° 081 du 16 avril 2002.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement avec Yannick Slamet et Thierry Santa, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la nomination par intérim d'agents de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS), jusqu'au 30 avril 2022 :

- Sylvie Laumond, en qualité de chef du service de santé publique par intérim ;
- Pierre Faure, en qualité de chef du service de la tutelle et de la planification par intérim ;
- Philippe Rieux, en qualité de chef du service de la protection sociale par intérim.

Arrêtés de désignation

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les deux représentants de la Nouvelle-Calédonie ainsi que leurs suppléants à l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Système d'information santé social »

(GIP « SI2S »), pour une durée de trois ans, dans le cadre du développement des systèmes d'information hospitaliers et de la « esanté ». Il s'agit de :

- Vaimu'a Muliava, titulaire ;
- Olivier Buffeteau, titulaire ;
- Frantz Filimohahau, suppléant ;
- Arnaud Wuhrlin, suppléant.

La direction du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF) est désignée contrôleur du GIP SI2S.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **un** avis favorable sur une demande de visa de long séjour, **12** avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire, dont **six** « vie privée et familiale ». Il a accordé **42** autorisations de travail dont 41 concernent les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la désignation des services autres que les services spécialisés de renseignements autorisés à recevoir communication des informations issues des procédures d'enquête ou d'instruction en application de l'article 706-105-1 du Code de procédure pénale.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.